

Communiqué de presse

Manifestations du 16 mars à Paris : La CCI Paris Ile-de-France appelle à la vigilance et alerte sur les conséquences

La Préfecture de Police de Paris a réuni le 15 mars les représentants des milieux économiques afin de les informer du dispositif qu'elle va mettre en place le samedi 16 mars. Il s'agit de prévenir de possibles dégradations en marge des rassemblements des « gilets jaunes » déclarés ou non auprès de ses services, dans un contexte qui pourrait être marqué par une plus forte mobilisation.

Au regard du dispositif présenté, qui crée un périmètre de protection des principales institutions, renforce les actions préventives et la surveillance des quartiers grâce à une forte présence des forces de l'ordre très mobiles, la CCI Paris Ile-de-France recommande à ses ressortissants :

- De bien veiller à la surveillance des abords et au filtrage des entrées des commerces, **afin de pouvoir réagir rapidement par des fermetures anticipées** en cas de signalement de groupes ou d'individus souhaitant s'en prendre aux biens,
- **De s'abonner dès maintenant au dispositif « cesplussur »** disponible sur le site de la préfecture de police de Paris (prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) ce qui leur permettra de recevoir des messages en temps réel par voie de SMS ou de mél sur les risques liés à cette manifestation et sur son évolution, en particulier le suivi des mouvements de manifestants ,
- D'appeler, au cours de la journée du 16 mars, le 17 en cas d'incident et le 18 en cas d'incendie.

Au regard de ce contexte, la CCI Paris Ile-de-France **rappelle que plus de 500 commerces** et entreprises de service ont subi des dégradations lors des précédentes manifestations. Les remontées d'information concernant ces entreprises et globalement le commerce parisien **attestent d'un impact important des actions organisées chaque samedi depuis 4 mois** sur le chiffre d'affaire, la relation client, avec des conséquences pour les plus fragiles sur le niveau de trésorerie et l'emploi des salariés. **Le samedi est devenu, pour de nombreux commerces, le plus mauvais jour de vente de la semaine, alors qu'il était traditionnellement le meilleur.** La CCI Paris Ile-de-France procède actuellement à un suivi des situations qu'elle a recensées avec les services de l'Etat pour aider les entreprises dans leurs démarches et leur permettre d'obtenir à chaque fois que possible le bénéfice des mesures prévues (exonérations de charges, reports de charges, chômage technique...). Associée à la Chambre régionale des métiers d'Ile-de-France, elle va contribuer dans les prochaines semaines à la mise en œuvre **d'un fonds d'indemnisation décidé par le Conseil régional d'Ile-de-France et la Ville de Paris.**

La CCI Paris Ile-de-France lance enfin un nouvel appel à la responsabilité de chacun et souhaite que soient évités tous formats d'exactions dommageables aux biens et aux personnes.

Relations presse

CCI Paris Ile-de-France

Service de presse – 01 55 65 70 52/01 55 65 70 57 - servicedepresse@cci-paris-idf.fr
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)